

Règlement du parrainage

Quatre formules au choix du parrain, des règles claires, et ce que vous touchez quand vous nous recommandez.

En bref. Vous recommandez Mathéo Reboul EI – Stackup Agency à une personne qui devient cliente : vous êtes remercié. Vous choisissez la formule qui vous convient, parmi quatre. Le programme est proposé par Mathéo Reboul EI – Stackup Agency, 706 rue des Cormiers, 37340 Savigné-sur-Lathan.

Les quatre formules

1. Récompense en argent

8 % de la création signée par votre filleul, de **50 €** à **400 €**. Ouverte à tous, clients ou non.

2. Crédit Stackup

15 % du projet de votre filleul en crédit sur vos propres prestations, valable **18 mois**.

3. Mois d'abonnement offerts

2 mois si la création dépasse 1 500 €, **4 mois** au-delà de 3 000 €. Réservée aux parrains abonnés.

4. Partage

5 % pour vous et **5 %** de remise pour votre filleul sur sa création.

Bonus de fidélité. Au 3e filleul signé, un audit de référencement ou une page supplémentaire offerte, au choix du parrain.

Les règles à retenir

- Le parrain n'est rémunéré **que lorsque le filleul a payé l'intégralité** de sa création.
- Le filleul doit être **un nouveau client** de Mathéo Reboul EI – Stackup Agency.
- Une seule formule par filleul**, choisie par le parrain.
- Les montants sont **calculés hors abonnement**, sur la création signée.
- Le **parrainage de soi-même** n'est pas possible.

Comment parrainer

Article 1. Déclarer un filleul

Le parrain remplit le formulaire de la page « Parrainage » du site (<https://stackup-agency.fr/parrainage>) : ses coordonnées, celles du filleul et la formule choisie. Il peut aussi demander à son filleul de citer son nom lors du premier contact. Le parrainage n'est enregistré qu'une fois le formulaire reçu et confirmé par Mathéo Reboul.

Article 2. Choix de la formule

La formule est choisie **avant la signature du devis du filleul**. Après la signature, elle ne peut plus être changée. À défaut de choix avant cette date, aucune formule ne s'applique tant que le parrain ne l'a pas indiquée par écrit et que Mathéo Reboul ne l'a pas acceptée.

Le détail de chaque formule

Article 3. Formule 1, récompense en argent

Le parrain reçoit **8 %** du montant de la création signée par le filleul. La récompense ne peut pas être inférieure à **50 €** ni supérieure à **400 €**. Elle est versée par virement lorsque le filleul a payé l'intégralité de sa création. Cette formule est ouverte à toute personne, cliente ou non.

Article 4. Formule 2, Crédit Stackup

Le parrain reçoit un crédit égal à **15 %** du montant de la création du filleul. Ce crédit s'utilise sur des prestations de Mathéo Reboul EI – Stackup Agency pour le parrain : pages, modules, évolutions. Il est valable **18 mois** à compter du paiement intégral par le filleul. Il n'est ni remboursable ni échangeable contre de l'argent.

Article 5. Formule 3, mois d'abonnement offerts

Cette formule est réservée aux parrains ayant un abonnement en cours. Si la création du filleul dépasse **1 500 €**, le parrain reçoit **2 mois** d'abonnement offerts. Si elle dépasse **3 000 €**, il en reçoit **4**. Les mois offerts viennent en moins sur les échéances suivantes une fois la création payée en totalité. Ils ne sont pas échangeables contre de l'argent.

Article 6. Formule 4, partage

Le parrain reçoit **5 %** du montant de la création du filleul, versés en argent après paiement intégral par le filleul, sans minimum ni maximum. Le filleul bénéficie d'une remise de **5 %** sur sa création, inscrite au devis.

Article 7. Bonus de fidélité

Au **3e filleul signé**, qui a payé l'intégralité de sa création, le parrain choisit une prestation offerte : un audit de référencement ou une page supplémentaire offerte. Le bonus s'ajoute à la formule choisie pour ce filleul.

Un exemple chiffré

Exemple, à titre d'illustration uniquement. Votre filleul signe une création de **2 100 €** (un site de plusieurs pages avec des options). Ce n'est pas un tarif : le prix de chaque projet est fixé par son devis.

Formule	Ce que touche le parrain
1. Récompense en argent	8 % de 2 100 €, dans la limite de 50 € à 400 € : 168 €
2. Crédit Stackup	15 % de 2 100 € : 315 € de crédit, valable 18 mois
3. Mois d'abonnement	La création dépasse 1 500 € : 2 mois offerts
4. Partage	Le parrain reçoit 105 € (5 %) ; le filleul bénéficie de 105 € de remise (5 %) et règle 1 995 €

Une seule de ces formules s'applique à ce filleul. Les montants sont calculés hors abonnement.

Dispositions générales

Article 8. Fiscalité

Le parrain, particulier ou professionnel, reste seul responsable de ses déclarations fiscales et sociales relatives aux sommes ou avantages reçus. Mathéo Reboul EI – Stackup Agency ne conseille pas sur ce point.

Article 9. Modification ou fin du programme

Mathéo Reboul EI – Stackup Agency peut modifier les conditions du programme ou y mettre fin. Les nouvelles conditions sont publiées sur <https://stackup-agency.fr/parrainage>. **Elles ne sont jamais rétroactives pour un filleul déjà signé** : les conditions en vigueur à la signature de son devis continuent de s'appliquer.

Article 10. Données personnelles

Les informations du filleul transmises par le parrain sont utilisées uniquement pour traiter la demande de parrainage et, si le filleul le souhaite, le contacter. Le parrain garantit qu'il a informé son filleul de cette transmission. Les droits d'accès, de rectification et de suppression sont décrits dans la politique de confidentialité (<https://stackup-agency.fr/politique-confidentialite>).

Article 11. Droit applicable et litiges

Le présent règlement est soumis au droit français. En cas de difficulté, le parrain contacte d'abord Mathéo Reboul (contact@stackup-agency.fr) pour rechercher une solution amiable. Si le parrain est un consommateur, il peut recourir gratuitement au médiateur de la consommation : [Médiateur de la consommation à compléter : nom, adresse postale et site internet].

Contact : contact@stackup-agency.fr · 07 64 02 08 98.